

# **IMPACTS ET DÉTERMINANTS DE LA PARTICIPATION ÉTRANGÈRE DANS LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES**

*Vincent VICAIRE*

Selon l'enquête sur les liaisons financières (LIFI), le nombre d'entreprises du transport routier de marchandises (TRM) et de l'organisation du transport de fret (OTF) sous contrôle étranger s'élevait à un peu moins de deux cents entreprises en 2000, ce qui représente un doublement par rapport à 1995. Même si cela représente encore une petite proportion du nombre total d'entreprises du secteur, leur poids dans le secteur a notablement augmenté, aussi bien grâce à leur dynamisme interne qu'en raison d'un nombre important d'acquisitions. Nonobstant l'intensification de la concurrence induite par l'arrivée de ces nouveaux acteurs étrangers dans la constitution de groupes de transport, un certain nombre de différences subsistent entre les entreprises selon la nationalité de la tête de groupe. Par rapport aux groupes français, les prises de contrôle des groupes étrangers se portent ainsi, par exemple, davantage sur le secteur de l'OTF que sur celui du TRM et sur les entreprises de taille plus importante.

Depuis une vingtaine d'années, le phénomène de globalisation des firmes est venu s'ajouter à l'internationalisation des échanges de biens et services. Dans le secteur industriel, ce phénomène résulte en général d'un arbitrage entre les coûts d'une implantation étrangère et ceux de l'exportation. En revanche, dans le domaine des services, il est davantage déterminé par la nécessité d'être présent localement sur les marchés extérieurs pour répondre à la demande. La déréglementation, l'ouverture des marchés à la concurrence et la baisse des coûts d'information ont stimulé la croissance des investissements directs.

Le secteur du transport routier de marchandises n'est pas resté en marge de ce développement, ce qui a suscité un certain enthousiasme mais aussi des craintes. Les avantages d'une concurrence intérieure accrue et l'importation d'autres pratiques en matière de gestion sont souvent mises au crédit de l'arrivée de nouveaux acteurs étrangers. Ces derniers, pour pénétrer et réussir sur le marché national, doivent en effet posséder un avantage spécifique, par exemple en matière de savoir-faire ou d'innovation, pour pouvoir concurrencer les firmes nationales sur leur propre marché. A l'inverse, l'actionnariat étranger - réputé plus volatile - est souvent mis en cause concernant les évolutions de l'emploi ou l'affaiblissement du contrôle du secteur et de ses réglementations. En réaction à ces risques possibles pour les firmes nationales, des stratégies de prise de contrôle défensives pour limiter la concurrence sont susceptibles de s'organiser.

La présente note propose de fournir plusieurs éléments d'analyse pour apprécier les évolutions et l'impact de l'actionnariat étranger dans les secteurs du transport routier de marchandises (TRM) et de l'organisation du transport de fret en France (OTF). Cette note fournit plusieurs éléments descriptifs concernant l'évolution et le poids de la prise de participation étrangère dans ce secteur. Elle s'attache également à évaluer l'impact de ces prises de participations étrangères en termes d'emploi salarié. Une dernière partie est consacrée à la recherche de facteurs différenciant la prise de contrôle d'entreprises selon qu'elle est réalisée par des groupes étrangers ou français.

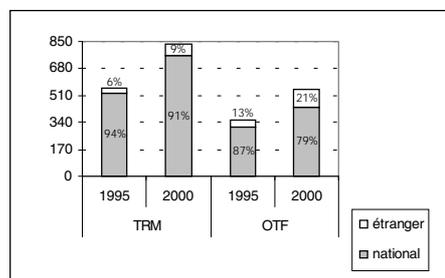
Une première évaluation du poids des groupes étrangers dans les secteurs du TRM et de l'OTF consiste en un dénombrement des entreprises dont la tête de groupe est étrangère. Ainsi, selon l'enquête LIFI en 2000, parmi les 1388 entreprises appartenant aux secteurs du TRM et de l'OTF et contrôlées par une autre entreprise, 192 l'étaient par une entreprise étrangère, soit 14 %.

## **Le poids des participations étrangères dans le TRM et l'OTF**

## TRM

Bien entendu, cette proportion ne rend compte qu'imparfaitement de la pénétration étrangère du secteur. Le nombre d'entreprises contrôlées est limité par les effets de seuil de la source (voir encadré 1). Par ailleurs, faut-il rapporter le nombre d'entreprises contrôlées par un groupe étranger aux seules entreprises appartenant à un groupe, comme ici, ou à l'ensemble des entreprises du secteur (ici 44 500), alors que beaucoup d'entre elles ne sont pas susceptibles d'être contrôlées par un groupe ?

Figure 1 Nombre d'entreprises contrôlées par un groupe selon sa nationalité



Source : LIFI

Indépendamment de ses limites, ce premier indicateur permet de révéler la forte croissance du contrôle étranger, à la fois dans le TRM et l'OTF, puisqu'il augmente de plus de 50 % en termes de nombre d'entreprises contrôlées dans chacun des deux sous-secteurs, mais aussi la disparité de situation entre l'OTF et le TRM.

Le contrôle par une entreprise étrangère dans le TRM est, pour l'essentiel, le fait du TRM de proximité et du TRM interurbain, dans des proportions similaires. Dans l'organisation de transport de fret, la disparité est plus grande avec 17 % pour la messagerie et le fret express et 29 % pour l'affrètement, l'organisation des transports internationaux occupant une position intermédiaire.

### Quels sont les groupes étrangers qui contrôlent les entreprises du TRM et de l'OTF ?

En ce qui concerne les têtes de groupes intervenant dans ces secteurs, quelques différences peuvent être mises en évidence selon la structuration du groupe, le secteur d'activité et sa nationalité (figure 2).

Le nombre de têtes de groupes distinctes impliquées dans le TRM et l'OTF est passé de 290 à 325 entre 1995 et 2000 (soit + 12%), cette hausse étant comparable pour les têtes de groupes françaises et étrangères. Elle doit être comparée à l'augmentation du nombre d'entreprises contrôlées (environ + 50%), ce qui montre que l'augmentation du nombre d'entreprises contrôlées est moins le fait d'un accroissement du nombre de groupes que d'une augmentation de la taille des groupes déjà présents.

Figure 2 Répartition du nombre de têtes de groupes selon leur nationalité et leur présence dans le TRM et l'OTF en 2000

	Présence dans :			Total
	OTF	TRM	TRM et OTF	
française	24%	46%	14%	84%
étrangère	9%	3%	4%	16%
Total	33%	49%	18%	100%

Source : LIFI

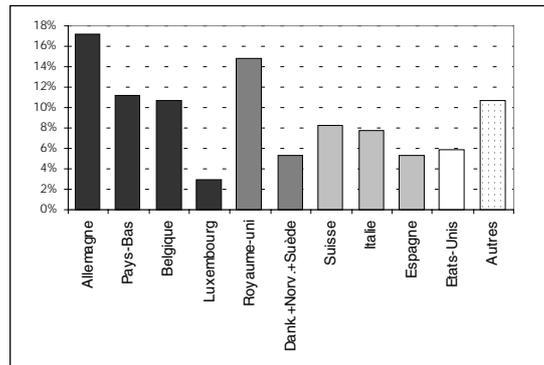
La ventilation des 325 têtes de groupes (figure 2) révèle que les groupes étrangers présentent un profil de prise de participation presque opposé à celui des têtes de groupes nationaux. Les entreprises étrangères têtes de groupes sont plutôt des entreprises dont l'activité principale est l'OTF seul alors que les entreprises françaises têtes de groupes sont davantage spécialisées dans le TRM seul.

Les données de l'enquête LIFI utilisées ici ne font pas apparaître la nationalité de la tête de groupe. Il est toutefois possible, en exploitant une source de données comme Diane-Astrée, d'obtenir des informations sur la nationalité du contrôle étranger. Le nombre d'entreprises étrangères contrôlant des entreprises françaises du TRM et de l'OTF est de 169 dans cette base de données : il faut donc se garder d'un rapprochement littéral des deux informations. Par ailleurs, le concept de « tête de groupe » est plus avancé que la simple notion « d'une entreprise en contrôlant une autre » (encadré 1).

## TRM

La ventilation de la nationalité des entreprises détenant une part majoritaire dans des entreprises françaises du TRM et de l'OTF fait clairement ressortir le poids prépondérant de l'Europe du Nord (figure 3).

Figure 3 Répartition des entreprises étrangères contrôlant des entreprises du TRM et de l'OTF



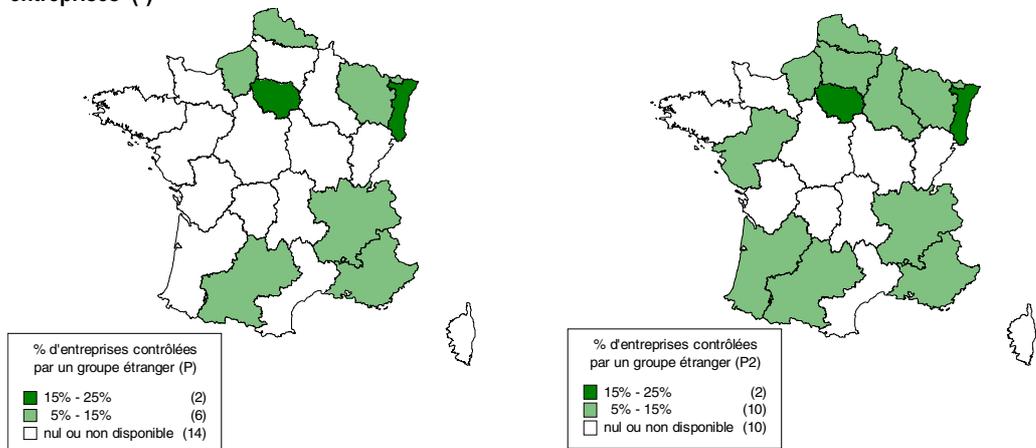
Source : Diane-Astrée

**Des disparités géographiques importantes, tant dans l'origine du capital que dans la localisation des entreprises**

Un premier arc nord-européen composé de l'Allemagne et des pays du Benelux représente 42 % des entreprises étrangères exerçant un contrôle sur les entreprises françaises du TRM et de l'OTF. Un autre groupe, comprenant le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et le Danemark, représente près de 20 %. A noter également que le secteur de l'OTF est plus internationalisé que celui du TRM, si l'on considère les différentes nationalités sous lesquelles les entreprises étrangères interviennent dans ces secteurs. En effet, selon la base de données Diane-Astrée, dans le secteur de l'OTF, ce sont les entreprises de près de vingt-quatre pays différents qui contrôlaient des entreprises françaises, alors que dans le secteur du TRM on dénombrait moitié moins de pays.

En ce qui concerne les régions d'implantation en métropole, la mise en évidence de régions particulièrement prisées par les groupes étrangers est plus difficile tant les sources Diane et LIFI peuvent produire des résultats divergents sur un certain nombre de régions en raison de leur différence de champs, de concepts et du faible nombre d'entreprises sous contrôle étranger dans certaines régions (voir encadré 1). La carte de gauche de la figure 4 donne, pour les entreprises de la région contrôlées par d'autres entreprises, la proportion (P) de celles qui le sont par des entreprises étrangères. Pour de nombreuses régions, le défaut d'exhaustivité de la base Diane est important ; on peut donc apporter une correction empirique à cette proportion (P2)<sup>1</sup> avec les données de LIFI sur la carte de droite, qui fait apparaître quelques autres régions d'intérêt pour les groupes étrangers.

Figure 4 Poids du contrôle étranger dans les entreprises du TRM et de l'OTF contrôlées par d'autres entreprises (\*)



Source : Diane-Astrée

Sources : Diane-Astrée, LIFI

<sup>1</sup>  $P2_{region} = \frac{\max(N_{EE_{diane}^i}; N_{EE_{lifi}^i})}{\max(N_{EF_{diane}^i}; N_{EF_{lifi}^i})}$  avec  $N_{EE}$  et  $N_{EF}$ , respectivement le nombre d'entreprises contrôlées par un groupe étranger et français.

## TRM

L'Île-de-France apparaît naturellement dans les premières positions en raison à la fois de son rôle dans la concentration et la redistribution des trafics et de son attractivité pour la localisation des sièges sociaux. En dehors de l'Île-de-France, les entreprises françaises les plus prisées par groupes étrangers sont plutôt localisées dans les zones frontalières. Ce mode de développement de l'implantation étrangère sur le mode de l'étalement géographique peut sembler assez naturel dans le domaine du transport routier, mais elle s'observe également dans d'autres secteurs d'activité.

Ces données doivent toutefois être interprétées avec précaution puisqu'elles ne rendent compte de la localisation de l'entreprise contrôlée qu'à travers la localisation de leur siège social. Elles occultent donc la dispersion géographique des réseaux d'établissements lorsque ces entreprises en possèdent plusieurs en dehors de la région d'implantation du siège.

Les données LIFI utilisées dans le cadre de cette étude permettent pour l'année 1998 d'apprécier l'origine sectorielle des têtes de groupes du secteur du TRM et de l'OTF, c'est-à-dire l'activité principale exercée par ces groupes. Il ressort là encore une différence entre les secteurs d'appartenance des groupes français et étrangers qui prennent part au développement du secteur du TRM et de l'OTF (figure 5).

**Figure 5 Secteur d'appartenance des têtes de groupe du TRM et de l'OTF (1998)**

	nationales	étrangères
Industrie, construction et énergie	20%	29%
Commerce et autres services	21%	21%
Transport	59%	50%
Total	100%	100%

Source : LIFI

En effet, si les entreprises des secteurs du TRM et de l'OTF sont en majorité contrôlées par des entreprises appartenant également au secteur du transport, on peut constater que cela est un peu moins vrai pour les groupes étrangers. Les têtes de groupes étrangères ont une origine industrielle plus marquée que les têtes de groupes françaises.

### **Le contrôle étranger et la croissance de l'emploi salarié dans les entreprises du TRM et de l'OTF**

L'examen du nombre d'entreprises contrôlées par des groupes permet d'évaluer le basculement d'unités de décision sous contrôle étranger mais l'importance du contrôle exercé en termes d'emploi ou de chiffre d'affaires, et son évolution, sont des indicateurs à prendre en compte également.

Ainsi le poids des groupes dans les effectifs salariés est passé de 40 % en 1995 à 50 % en 2000. Et si la part d'entreprises contrôlées par des groupes étrangers (0,4 %) est beaucoup plus faible que celle des entreprises sous contrôle français (2,7 %), l'écart en termes d'effectifs salariés et de chiffre d'affaire est beaucoup moins important (figure 6).

**Figure 6 Poids des groupes étrangers parmi les entreprises du TRM et de l'OTF en 1995**

	groupe		non groupe
	français	étranger	
Nombre d'entreprises	2,7%	0,4%	96,9%
Effectifs salariés	30,7%	9,6%	59,7%
Chiffre d'affaire net HT	38,5%	12,5%	49,1%

Sources : EAE-LIFI

Si l'on se concentre uniquement sur les entreprises contrôlées par une tête de groupe et le partage entre groupe français et étranger, alors l'internationalisation du secteur du point de vue du contrôle apparaît de façon plus évidente (figure 7). Même dans le TRM, où la présence étrangère est moins importante, le contrôle exercé a connu une forte croissance.

**Figure 7 Evolution du poids des groupes étrangers parmi les entreprises du TRM et de l'OTF contrôlées par un groupe**

		Groupe		Gain des groupes étrangers /1995
		français	étranger	
Entreprises contrôlées	OT F	79%	21%	+8,5
	TRM	91%	9%	+3,2
Effectifs salariés	OT F	67%	33%	+13,1
	TRM	86%	14%	+4,3
chiffre d'affaire net HT	OT F	70%	30%	+13,2
	TRM	85%	15%	+4,8

Sources : EAE-LIFI

## TRM

Les écarts constatés entre 1995 et 2000 montrent le dynamisme important de la pénétration étrangère, sans pour autant en révéler l'impact en termes de création d'emploi par exemple. En effet, sur le plan méthodologique, il faut distinguer la croissance interne des entreprises déjà sous contrôle étranger au début de la période (1995) - qui contribue à la croissance du secteur - de leur croissance externe, qui par le jeu d'acquisitions successives tout au long de la période (1995-2000), n'affecte pas immédiatement le niveau d'emploi du secteur. Cette première distinction conduit à une seconde pour les entreprises qui ne sont pas restées constamment dans un même groupe (changement de tête de groupe, retour à d'autres formes de contrôle du capital ou cessation d'activité).

**Figure 8 Mouvements des entreprises du TRM et de l'OTF dans leur groupe entre 1995 et 2000**

	nationalité (*) de la tête de groupe		total	Répartition (%)
	française	étrangère		
(1) entreprises restées dans leur groupe de 1995 à 2000	262	18	280	20%
(2) entreprises ayant changé de groupe entre 1995 et 2000	296	21	317	23%
(3) entreprises entrées ou créées dans un groupe après 1995	684	107	791	57%
				100%
(4) entreprises sorties d'un groupe ou fermées avant 2000**	280	39	319	

Source : LIFI

(\*) : la nationalité étrangère étant ici un agrégat de toutes les nationalités étrangères.

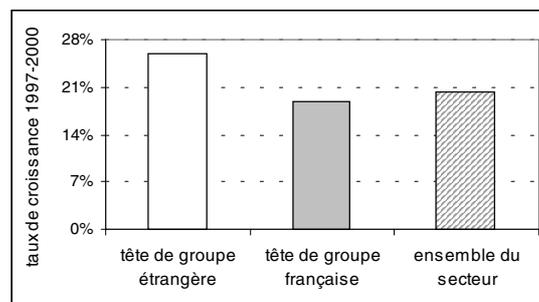
(\*\*) : y compris les entreprises absorbées ou ayant cessé leur activité.

Cette multiplication des situations rend difficile sinon arbitraire les choix d'une catégorie d'entreprises contrôlées et d'une période de référence pour suivre les évolutions des effectifs salariés des entreprises appartenant à des groupes. De façon plus concrète, alors que 280 entreprises sont restées dans le même groupe entre 1995 et 2000, 317 ont changé de groupe durant cette période, et près de 791 entreprises sont entrées dans un groupe à des moments différents de cette période.

### **Plus forte croissance des entreprises sous contrôle étranger**

Pour disposer d'un nombre suffisant d'entreprises n'ayant pas changé de tête de groupe, on peut limiter la période d'étude à quelques années : on a choisi ici les années 1997 à 2000. On se propose d'examiner pour cette période l'évolution de l'emploi dans les entreprises selon la nationalité de leur tête de groupe et à la condition qu'elles n'en aient pas changé.

**Figure 9 Croissance de l'emploi des entreprises 1997-2000 selon la nationalité de leur tête de groupe**



Sources : LIFI-EAE

Il ressort une différence assez sensible, les entreprises sous contrôle étranger sur la période ont connu dans leur ensemble une croissance de leurs effectifs salariés supérieure à celle de l'ensemble du secteur (+ 26 % contre 20 %) alors que celles sous contrôle français ont connu une croissance légèrement inférieure à 20 %. La comparaison des médianes de la distribution des taux de croissance de chacune des deux catégories est encore plus marquante avec, pour les entreprises sous contrôle étranger, près de 24 % de croissance contre 14 % pour les entreprises sous contrôle français.

Cette croissance interne de ces firmes a contribué à augmenter le poids des groupes étrangers dans le secteur, même si l'essentiel de cette évolution procède sans doute plus des acquisitions. Cependant, décomposer davantage cette brève période au niveau de chaque entreprise pour distinguer croissance interne et externe n'aurait pas beaucoup de pertinence tant il serait difficile de relier, à l'intérieur d'une courte période, l'évolution d'emploi dans une firme à un changement de prise de contrôle.

**Les déterminants du contrôle étranger**

Les éléments précédents ont mis en évidence la conquête importante des parts de marchés des groupes étrangers dans le transport français (TRM et OTF). Il est possible d'examiner si ce processus se fait réellement au détriment des groupes français, en observant si le type d'entreprises contrôlées par des groupes étrangers diffère des entreprises contrôlées par des groupes français.

De telles différences peuvent émerger à l'acquisition (par exemple si les groupes étrangers n'investissent pas dans le même type de firmes que les groupes français) ou après acquisition, si les deux types d'entreprises font l'objet d'orientations différentes en matière de gestion. Examiner si de telles différences existent avant la prise de contrôle étranger ou émergent après la prise de contrôle, dépasse le cadre de cette note limitée à la seule évaluation de différences éventuelles entre les deux types d'entreprises.

Au-delà des premiers facteurs mis en évidence de façon partielle comme le secteur d'activité, il est possible d'envisager d'autres facteurs comme ceux relatifs à la compétitivité des firmes, grâce à quelques indicateurs synthétiques comme le taux de marge, le recours au temps partiel ou le niveau de dépenses informatiques.

Pour vérifier ces hypothèses, il est possible de modéliser la probabilité qu'a une entreprise d'être contrôlée par un groupe étranger en fonction de caractéristiques rappelées ci-dessous. La population étudiée est l'ensemble des entreprises de plus de vingt salariés contrôlées par un groupe français ou étranger au sens de l'enquête LIFI.

**Libellé des variables**

Facteur étudié	Libellés (*)	Calcul de la variable
<i>Variables explicatives</i>		
Secteur d'activité	BSECTACT	TRM=0 OTF=1
Taille de l'entreprise	EFSAL	Effectif salarié
Taux de marge	TXMARGE	Excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée
Flexibilité	BTPPART	BTPPART=1 si recours au temps partiel, =0 sinon.
Investissement informatique	BINFIMMO	BINFIMMO=1 si dépenses informatiques immobilisées réalisées, =0 sinon.
<i>Variable expliquée.</i>		
Nationalité du groupe contrôlant l'entreprise	ETRG	ETRG=1 groupe étranger, ETRG=0 groupe français
<small>Population étudiée : entreprises de plus de 20 salariés – Source : EAE-transport et LIFI 2000</small>		

Les différentes statistiques calculées pour le modèle retenu attestent de son caractère globalement significatif. Cela signifie qu'un certain nombre de variables permettent de distinguer les entreprises contrôlées par des groupes selon la nationalité de ces derniers.

**Fig 10 Significativité globale**

	constante seule	ensemble variables	test du chi-deux	Degré de liberté	Proba > Chi2
Test du rapport de vraisemblance (-2LogL) :	605,5	548,6	56,9	5	0,0001

Test de Hosmer and Lemeshow (*) : 5,6 avec 8 degrés de liberté (p=0,7)
Statistique de C (**) : 0,7

(\*) : Une faible probabilité pour ce test indique un mauvais ajustement du modèle.  
 (\*\*) : La statistique de C est une statistique de concordance entre les valeurs observées et celles prédites par le modèle (0<C<1).

Parmi les variables explicatives, on retrouve le secteur d'activité comme précédemment. On constate qu'une entreprise de l'OTF a 2,5 fois plus de chances d'être contrôlée par un groupe étranger qu'une entreprise de TRM.

Parmi les autres variables, la taille de l'entreprise influence positivement la probabilité du contrôle étranger : celle-ci augmente de 2 % par tranche de 40 salariés. Cette relation n'est pas générale : dans certains secteurs industriels très concentrés, le contrôle étranger se porte plutôt sur des entreprises de taille plus petite que les entreprises sous contrôle national. De façon tout aussi claire que l'appartenance au secteur d'activité, le recours au temps partiel et les investissements informatiques sont reliés positivement au contrôle étranger. Plus des entreprises réalisent des investissements informatiques et recourent au temps partiel, plus il est probable qu'elles soient sous contrôle étranger. Ce qui

signifie que plus des entreprises recourent à la flexibilité et modernisent leurs outils informatiques, plus elles sont susceptibles soit d'intéresser l'actionnariat étranger, soit d'avoir intensifié ces pratiques en raison du contrôle étranger.

Le recours plus important aux dépenses informatiques pourrait trouver son origine dans la nécessité plus forte pour les groupes étrangers de coordonner des activités distantes et d'uniformiser les procédures d'entreprises de différents pays grâce aux technologies de l'information.

**Fig 11 Significativité des variables explicatives**

	Coefficients	Ecart-type	Test de Wald (Chi2)	Proba > Chi2	Odds ratio ou rapport de côte
Constante	-2,7	0,2	179,5	0,0001	
Secteur d'activité	0,9	0,2	15,3	0,0001	2,5
Effectif salarié	0,0005	0,0002	6,6	0,01	1,02 (1)
Taux de marge	-0,03	0,01	15,9	0,0001	0,8 (2)
Dépenses informatiques	0,7	0,2	8,3	0,004	1,9
Salariés à temps partiel	0,6	0,3	5,7	0,01	1,8

(1) : Pour un accroissement de 40 salariés.

(2) : Pour une augmentation de 10 points.

Le coefficient négatif du taux de marge peut apparaître plus contre-intuitif puisqu'il signifie que les entreprises ayant des taux de marge faibles sont davantage le fait d'entreprises sous contrôle étranger. Une entreprise dont le taux de marge est de dix points inférieur à celui d'une autre a 20 % de chance de plus d'être sous contrôle étranger.

Au moins trois types d'hypothèses complémentaires peuvent être formulés pour expliquer cette relation négative entre taux de marge et contrôle par un groupe étranger. La plus générale repose sur la possibilité pour un groupe international de pratiquer des prix de transfert entre ces différentes filiales lorsque celles-ci sont associées autour d'une même prestation. Les résultats de chaque filiale sont alors biaisés par les écarts de fiscalité des différents pays d'implantation. Une autre explication, davantage spécifique au secteur du transport, pourrait reposer sur des pratiques de financement différentes. Par exemple, si le recours au crédit-bail était plus fréquent dans les groupes étrangers que les groupes français, alors celui-ci pourrait peser alors davantage sur le taux de marge tel que défini ci-dessus. Enfin, dans le cas présent, il faut sans doute considérer la forte et récente percée du contrôle étranger sur la période 1995-2000 par rapport au contrôle national. Celle-ci a pu conduire les investisseurs étrangers à se porter également acquéreurs d'entreprises à la rentabilité plus inégale que les groupes français. Cela pourrait signifier que prendre pied sur le territoire français a été un facteur plus important pour les entreprises étrangères que la rentabilité à court terme.

Un certain nombre d'autres variables ont été testées mais sans succès, comme le taux d'exportation, le taux de valeur ajoutée, le recours à la sous-traitance, la part de chiffre d'affaires réalisée en sous-traitance ou encore le taux d'investissement. Aucune de ces variables n'est apparue comme un facteur de différenciation des choix entre les groupes de nationalité française et ceux de nationalité étrangère. Le modèle demeure pertinent après inclusion et repondération des entreprises de moins de vingt salariés sans la variable relative aux investissements informatiques, même si la qualité d'ajustement est inférieure.

Les secteurs du TRM et de l'OTF ont vu l'arrivée importante d'investisseurs étrangers dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix. Cette percée du capital étranger est encore plus forte dans l'OTF que le TRM. Cet accroissement de la pénétration étrangère a constitué un facteur positif dans la croissance de l'emploi salarié de l'ensemble du secteur. En effet, la croissance des effectifs salariés dans les entreprises contrôlées par des groupes étrangers s'est révélée supérieure à celle du secteur dans son ensemble, ainsi qu'à celle des entreprises contrôlées par des groupes français. Cependant, malgré cette croissance interne, le principal moteur du renforcement des groupes étrangers demeure les acquisitions. En effet, le nombre d'entreprises françaises passées sous contrôle d'un groupe étranger au cours de la période 1995-2000 a plus que doublé au

## TRM

cours de la période. À côté de ces évolutions différentes, des caractéristiques structurelles distinguent également les entreprises du secteur selon qu'elles appartiennent à un groupe étranger ou français. Les entreprises implantées dans les régions frontalières, spécialisées dans l'OTF plutôt que le TRM, et ayant une taille importante caractérisent davantage les entreprises appartenant à des groupes étrangers que français. Par ailleurs, les entreprises contrôlées par des groupes étrangers tendent davantage que celles détenues par des groupes français à recourir au temps partiel ou à investir dans du matériel informatique.

### Encadré 1

#### Les sources statistiques sur la participation étrangère.

Deux grands types de données existent sur la participation étrangère, les données sur la propriété d'autres entreprises (1,2,3) et les données sur les flux d'investissements directs étrangers (4).

1. Les bases de données des greffes des tribunaux de commerce.

Le dépôt par les entreprises de leurs comptes auprès des tribunaux de commerce fait l'objet de la réalisation et de la commercialisation de bases de données (par exemple, Diane-Astrée) par des cabinets spécialisés. Ces sources, non dédiées à la statistique d'entreprises, ne sont pas organisées annuellement et leur qualité dépend de l'acte de dépôt par les entreprises auprès du tribunal de commerce. Elles ne rendent compte que de liens simples de propriété d'une entreprise sur une autre et n'identifient donc pas des têtes de groupes en cas de liaisons financières en chaîne.

2. L'enquête de l'Insee sur les *liaisons financières* des entreprises (LIFI).

A la différence des données précédente, LIFI est conçue pour identifier la tête de groupe et l'ensemble de ses filiales ; c'est-à-dire une entreprise détenant 50 % des droits de vote en assemblée des actionnaires et n'étant contrôlée par aucune autre. Cette enquête interroge les entreprises satisfaisant certains critères sur leurs participations et leurs actionnaires. Ces critères sont soit des seuils de taille (masse de participations dans d'autres entreprises, chiffre d'affaires, effectifs salariés), soit ayant été tête de groupe ou détenue par une tête de groupe l'année précédente.

3. Les données sur les *Foreign Affiliates in Trade Statistics* (FATS-OCDE-Eurostat).

Compte tenu du fort développement des échanges internationaux de services par d'autres moyens que des transactions internationales, les organismes chargés de la coordination internationale des statistiques ont décidé d'harmoniser leurs statistiques sur les échanges de services réalisées par des filiales étrangères dans les services.

4. Le rapport annuel de la Banque de France sur la *balance des paiements et la position monétaire extérieure*.

Ce rapport recense les flux entrants et sortants d'investissements directs étrangers (IDE), c'est-à-dire les investissements réalisés à l'étranger par des entreprises nationales pour acquérir, accroître ou liquider un intérêt durable dans une entreprise. A la différence du contrôle d'entreprise qui suppose la détention de plus de 50 % des droits de vote en assemblée des actionnaires, un investissement est considéré comme un IDE plutôt qu'un investissement de portefeuille lorsque l'entreprise mère détient au moins 10 % du capital de l'entreprise investie.

### Encadré 2

#### Les secteurs étudiés : le transport routier de marchandises (TRM) et l'organisation du transport de fret (OTF).

Dans la nomenclature des activités française, ces secteurs sont composés des activités suivantes :

Pour le TRM :

602.L : Transports routiers de marchandises de proximité

602.M : Transports routiers de marchandises interurbains

602.N : Déménagement

602.P : Location de camions avec conducteurs

Pour l'OTF :

634.A : Messagerie, fret express

634.B : Affrètement

634.C : Organisation des transports internationaux